Ordres religieux et démocratie

PAR DUSAN SIDJANSKI

ARADOXALEMENT, l'expérience séculaire de gouvernement dans les ordres reli-gieux suggère, par la richesse de ses formes, des formules d'avenir. C'est la conclusion qui se dégage de la réflexion politique que Léo Moulin développe à propos de l'analvse de la démocratie dans Le Monde vivant des religieux 1. L'auteur, dont la foi socialiste et agnostique constitue une garantie d'objectivité, dresse d'abord un bilan apports religieux à la tradition démocratique. C'est ainsi qu'un siècle avant que Jean sans Terre ne fût contraint d'accorder la Magna Carta (1215), l'ordre cistercien pratiquait, sous le signe de la Carta Caritatis, un régime d'assemblée régulièrement élue. Rien d'étonnant dans ces transpositions si l'on songe que les représentants des ordres religieux étaient en majorité à la Constituante et à l'Assemblée de 1295. Des emprunts multiples ont été faits à leurs pratiques dans le domaine de la technique électorale : scrutin secret signalé dès le xrº siècle; système des diverses majorités, dont la majorité absolue, qui a été introduite dans la société civile par le Code électoral de 1789; ou encore la règle prévoyant qu'au troisième tour la majorité relative se substitue à la majorité absolue et que les électeurs ne peuvent plus voter que pour deux candidats. (L'élec-

^{1.} Le Monde vivant des religieux. (Dominicains, jésuites, bénédictins.) Editions Calmann-Lévy.

tion du président de la République italienne n'est pas encore soumise à cette procédure pourtant vieille de plusieurs siècles.)

La manière dont Léo Moulin éclaire certains aspects du système de gouvernement des ordres suscite tout au long des comparaisons avec les institutions politiques actuelles, ainsi que des réflexions sur le futur. A titre d'exemple, la cathédrale constitutionnelle des dominicains repose sur un régime de droit strict où l'Assemblée assume l'autorité suprême mais ne gouverne pas. De plus, elle est composée des élus qui représentent la base, et des délégués, d'ailleurs moins nombreux, des capacitaires ou des techniciens. C'est ainsi que le « démocratisme » est nuancé : le droit des capacitaires n'est pas écrasé par le règne du nombre. N'y a-t-il pas là une formule permettant de réconcilier, dans nos démocraties menacées par le danger technocratique, les deux formes de représentations indispensables : celle des techniciens détenteurs du savoir et celle des politiques investis de pouvoirs par la base?

L'auteur nous laisse entrevoir une autre leçon. A la recherche de l'efficacité, les dominicains ont établi des institutions - assemblées et gouvernements - aux divers niveaux : local, provincial et central. Selon le principe fédéraliste de subsidiarité, les institutions exercent de manière autonome celles des fonctions qu'elles sont en mesure de remplir plus efficacement que l'appareil central. Aujourd'hui, la solution des problèmes que soulèvent l'aménagement du territoire ou le développement régional semble s'orienter dans la même direction : la création d'institutions régionales les mieux aptes à exprimer les besoins et à gérer les intérêts propres à chaque échelon. Même en France, Etat centralisé par excellence, ces velléités se manifestent dans le cadre de la planification, qui tend à se régionaliser.

Le régime présidentiel des jésuites n'est pas sans rappeler les problèmes de pouvoirs compensateurs qui hantent nos démocraties : nommé à vie, le général possède la plénitude des pouvoirs, et ceux-ci, en fait, ne sont pas contrebalancés par l'Assemblée, qui ne s'est réunie que trente fois en quatre siècles. L'institution originale des assistants constitue une soupape de sûreté. Ceux-ci forment un Conseil des ministres dont les membres sont imposés au chef de l'exécutif, qui ne peut pas les révoquer. Contrairement aux secrétaires d'Etat américains, qui sont entièrement soumis au président — Lincoln, paraphrasé par de Gaulle, exprimait ainsi ce lien de subordination: « Sept non, un oui; les oui l'emportent! » les assistants sont à même de s'opposer en toute indépendance à une proposition du général, voire de lui imposer certaines décisions à la majorité absolue. De la sorte, ils remplissent le rôle de contrepoids aux pouvoirs réservés du général. Ces formes, inconnues des gouvernements nationaux, accusent des similitudes avec l'équilibre des pouvoirs mis en place dans les Communautés européennes. La Commission, avec ses membres indépendants, accomplit des fonctions de conseiller, de moteur et de contrepoids à l'égard du Conseil, composé de ministres nationaux. Si l'Europe unie devait se donner un jour un régime de type présidentiel, la Commission européenne ne pourrait-elle pas se rapprocher encore davantage du Conseil des assistants?

CETTE EXPÉRIENCE est-elle valable pour les communautés politiques? Les ordres religieux ignorent les oppositions sur les fins à assigner aux sociétés civiles, les conflits sociaux et économiques, les guerres, bien qu'ils souffrent de certaines maladies telles que l'absentéisme ou le conformisme. Qui plus est, ils se fondent, comme la société conçue par Rousseau, sur l'adhésion volontaire de tous leurs membres qui par surcroît sont sélectionnés. Cette société élitaire, jouissant d'une harmonie préétablie, est cimentée par la foi et la volonté communes. Dans ces conditions, les rapprochements sur le plan scientifique sont sujets à caution. En revanche, rien ne s'oppose à ce que, au niveau de la réflexion politique, on mette à profit cette expérience qui suggère des solutions les plus variées. Dans cette optique, l'ouvrage de Léo Moulin donne une nouvelle dimension à la pensée politique : il rappelle à la fois la durée des institutions démocratiques et leurs possibilités multiples. Par l'étude des formes séculaires, il s'attaque aux stéréotypes de gouvernement. Par sa fresque riche et diversisiée, il excite l'imagination. Et ce n'est pas là le moindre mérite de cette exploration du passé qui devient ainsi un stimulant pour la réflexion sur l'avenir.

Dusan Sidjanski

SOMMAIRE

MICHEL CROZIER	La révolution culturelle	3
ALBERTO MORAVIA	L'Odyssée sans qualités	14
JEAN BLOCH-MICHEL	Dans l'île (récit)	18
PIERRE SCHNEIDER	Le singulier présent	30
Enquête sur la musique sérielle dirigée par André Boucourechliev Réponses d'Olivier Messiaen, Jacques Guyonnet,		
Fedele d'Amico, Claude Rostand, Jacques Lonchampt,		39
ANDRE SINIAVSKI	La voix délivrée de ses chaînes	56
	CHRONIQUES	: :
CARLO FALCONI EMMANUEL BERL	Le Concile : une session d'appoint Le temps et les hommes : Liberté, arbitrage et minorités	59 69
	ARTS, SPECTACLES	
HENRI FROMENT-MEURICE	Bazaine aujourd'hui	72
MARC SAPORTA	Un théâtre d'antiamour	74
ROGER DADOUN	« Pierrot le fou » de Jean-Luc Godard	75
	CRITIQUE	
LOUIS DE VILLEFOSSE	De Gaulle à Londres	79
K.A. JELENSKI	Ambiguïtés tableauistes	83
JEAN BLOT	Dans le crépuscule de l'existence (Jacques-Gérard Linze : La Conquête de Prague)	85
DUSAN SIDJANSKI	Ordres religieux et démocratie	86
	Notes et contre-notes	
Siniavski et Soljénitsyne. — Les Giordano Bruno soviétiques. — Le talent est-il nuisible? — Meyerhold contre Stanislavsky. — Circonstance et poésie. — Nouvelle critique et nouveau roman. — Isaac Deutscher et le pop art. — L'expansion des classes moyennes. — Angelica Balabanoff.		
— La réforme du Vatican. — Paix ou guerre au Viêt-nam?		
Correspondance — Carnet		